

RUANDA-URUNDI

Service Pénitentiaire

MAISON
CENTRALE DE DETENTION

Nom : Bolumu, femme omungu fille de

Origine : Yega e.v. et Hekia e.v. péturme du

Chefferie : Soldat de premier classe Botuli

Poste : au camp de la F.B. Ruhengeri

Profession :

Nº du R.E. : 1747

Nº du R.M.P. : 2809 Rns

Nº Dactyl. :

Arrêté, le : 27.11.70

Entré, le : 27.11.70

Condamné, le : 27.11.70

1/4 de peine :

Sortie, le : 4.12.70

Rapatrié, le :

Expulsé, le :

Décédé, le :



Le Gardien,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ant." with a checkmark or arrow pointing to the right.

REQUISITION A FIN D'EMPRI-
SONNEMENT.

Reg. du M. P. N° 2309/Ruh
Registre du rôle N°

TRIBUNAL de Police

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de

Police

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du
11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à

Ruhengeri

de recevoir et emprisonner le nommé Boluwu, Isidore Munyo, fils de
Yoga et de Hekira et v. femme de soldat de
Bakuti camp de la F.P. à Ruhengeri
condamné par jugement du Tribunal de police de Ruhengeri

en date du 27.11. 1940 devenu irrévocable le 193
à 7 jours de S.P.P. + 160f de F.i. del. 7j ou 1j. c.P.e
du chef d'insp. à l'art. 1, § 1a du décret du 24.7.1928

Ruhengeri, le 27.11. 1940.

L'Officier du Ministère Public,

J. Vartier